



**Pièces à joindre obligatoirement à votre inscription à l'ESPS :
en filière d'Assistant de Service Social,
d'Éducateur Spécialisé et
d'Éducateur de Jeunes Enfants
par la voie de l'apprentissage et Situation d'emploi
Rentrée scolaire 2022/2023**

① Un dossier administratif comprenant :

1. Votre lettre de confirmation d'inscription **en précisant la filière**
2. Une promesse d'embauche de votre employeur
3. Pour les candidats **via Parcousup** : Attestation d'Admission en première année de l'enseignement supérieur année 2022/2023.
Un curriculum vitae, en précisant notamment les études effectuées et les activités professionnelles exercées antérieurement
4. La photocopie d'une pièce d'identité
5. Trois photos d'identité (**indiquez nom et prénom au dos**)
6. La photocopie du Baccalauréat (ou diplôme équivalent, examen DRASS, DAEU) ainsi que photocopies des autres diplômes : DEUG/Licence /Maîtrise...)
7. Contribution à la vie étudiante :
Les étudiants devront régler cette contribution avant la rentrée en se connectant et en créant un compte sur le site <https://cvec-etudiant.gouv.fr/>
(accès à partir du 2 mai 2022)

Le paiement de 95 euros s'effectue par CB en ligne pour pouvoir ensuite télécharger l'attestation d'acquittement.

1 photocopie de l'attestation (envoyée par la CPAM avec la Carte Vitale) où l'étudiant figure comme **ayant droit**

② Un dossier médical comprenant :

1. Un certificat médical de moins de 3 mois délivré par un **médecin ASSERMENTÉ ou AGRÉÉ (qui en aucun cas ne peut être votre médecin de famille)**, attestant que l'intéressé(e) ne présente aucun signe clinique de maladie contagieuse et constatant en outre l'aptitude physique de l'intéressé(e) à suivre une formation préparant au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social - d'Éducateur Spécialisé - d'Éducateur de Jeunes Enfants - listes des médecins assermentés/agrésés disponibles dans les DDASS ou au secrétariat de l'ESPS.- (certificat non-remboursé par la CPAM).

2. RQTH : oui non



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE

3. Les certificats de vaccinations règlementaires :
(B.C.G. - diphtérie - tétanos - polio) - Hépatite B fortement recommandée (obligatoire pour les stages médico - sociaux - éducatifs)

③ **Un chèque à l'ordre de l'École Supérieure de Praxis Sociale, pour :**

Un chèque de **caution bibliothèque** qui s'élève à **60 euros**, valable un an, restitué en fin d'année scolaire **ou** encaissé en cas d'incident lors des emprunts.

L'envoi des pièces pour le dossier d'inscription est à envoyer **par voie postale** : 4 rue Schlumberger 68200 MULHOUSE.

Si vous avez des questions relatives à la constitution du dossier, veuillez contacter l'assistante de formation : Fatiha BAZINE : 03 89 33 57 91.

→ Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier **INCOMPLET** remet en cause **l'ADMISSION** au Centre de formation.

→ En ce qui concerne l'annulation d'une inscription en 1ère année de formation, une somme de **30 Euros** restera acquise au centre de formation pour frais de constitution du dossier.